

En 2022, les établissements de santé ont réalisé 17,9 millions de journées d'hospitalisation partielle en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO), en psychiatrie et en moyen séjour, pour un total de 85 000 places. À ces prises en charge, il faut ajouter 15,0 millions de séances de chimiothérapie, radiothérapie et dialyse, ainsi que 6,8 millions de journées d'hospitalisation à domicile (HAD). 248 800 patients bénéficient également de consultations mémoire dans les 537 entités réparties sur le territoire. Les 290 structures de traitement de la douleur chronique ont reçu en consultation 259 100 patients.

Les capacités d'accueil et l'activité d'hospitalisation partielle en progression en 2022

Depuis la seconde moitié des années 1980, des innovations médicales techniques et médicamenteuses (notamment en anesthésie) ont favorisé le développement de structures de soins alternatives à l'hospitalisation complète. Ces alternatives comprennent les activités de soins dispensées par les structures d'hospitalisation partielle de jour ou de nuit, y compris en psychiatrie, et par les structures pratiquant l'anesthésie, la chirurgie ou la médecine ambulatoires. Les établissements de santé de France ont pris en charge 17,9 millions de journées d'hospitalisation partielle en 2022 (tableau 1). Cette progression poursuit le rebond entamé en 2021 et compense la chute d'activité de 2020, liée à l'épidémie de Covid-19 (+6,5 % en 2022, après +25,2 % en 2021¹ et -23,5 % en 2020) [voir fiche 03, « L'activité en hospitalisation complète et partielle »]. En conséquence, le niveau atteint en 2022 dépasse de 2,0 % celui de 2019. En 2022, les établissements de santé disposent de 85 000 places et cette capacité d'accueil est en progression également (+3,1 % entre fin 2021 et fin 2022, après +3,4 % entre fin 2020 et fin 2021). Le rebond de la capacité intervient après le ralentissement dû

à la crise sanitaire (voir fiche 02, « Les capacités d'accueil dans les établissements de santé »).

Le nombre de journées d'hospitalisation à domicile (HAD) a légèrement augmenté en 2022 (+0,5 %), après avoir fortement progressé pendant la crise sanitaire (+2,5 % en 2021 et +10,8 % en 2020), car cette modalité d'hospitalisation permettait une prise en charge individualisée, compatible avec les protocoles mis en place pour limiter la circulation du virus (voir fiche 16, « Les établissements d'hospitalisation à domicile »).

Une faible croissance des traitements ambulatoires

En 2022, 15,0 millions de séances sont réalisées dans les établissements de santé (tableau 2) : 7,6 millions de séances de dialyse, dont près de 8 séances sur 10 sont dispensées par des établissements privés (40 % par des établissements privés à but non lucratif, 37 % par des cliniques privées) ; 4,2 millions de séances de radiothérapie, quasiment toutes en ambulatoire (99 %), dont 51 % sont réalisées par des cliniques privées ; et 3,2 millions de séances de chimiothérapie, dont 54 % sont réalisées par des établissements publics. Notamment, les 26 sites de centres de lutte contre le cancer (CLCC)², établissements privés à but non lucratif, ont effectué 14 % des

1. La progression de 26,3 % indiquée dans le Dossier de la DREES, Les établissements de santé en 2021, a été révisée en raison d'une correction intervenue sur les bases de 2021.

2. Il s'agit du nombre total de sites, qu'ils disposent ou non de capacités d'accueil en hospitalisation complète ou partielle. Dans la fiche 01, « Les grandes catégories d'établissements de santé », seuls les CLCC ayant une capacité de lits ou de places d'hospitalisation sont comptabilisés.

Tableau 1 Activité et capacités d'accueil pour les alternatives à l'hospitalisation complète en 2022

	Établissements publics		Établissements privés à but non lucratif		Établissements privés à but lucratif		Ensemble des établissements	
	Journées (en milliers)	Places	Journées (en milliers)	Places	Journées (en milliers)	Places	Journées (en milliers)	Places
Hospitalisation partielle en MCO								
Médecine	2 695	11 771	589	1 540	2 283	1 930	5 568	15 241
Chirurgie	850	5 994	329	1 995	2 164	12 731	3 342	20 720
Gynécologie-obstétrique	231	1 017	12	88	28	80	272	1 185
Total MCO¹	3 776	18 782	930	3 623	4 476	14 741	9 182	37 146
Hospitalisation de jour ou de nuit en psychiatrie²								
	2 311	21 817	756 112	5 358	752 145	2 716	3 819	29 891
Hospitalisation partielle en SSR								
	956	4 015	1 621	6 437	2 306	7 526	4 883	17 978
Total	7 043	44 614	3 308	15 418	7 533	24 983	17 884	85 015
HAD³								
	1 542	5 229	3 854	13 139	1 424	4 781	6 819	23 149

MCO : médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; HAD : hospitalisation à domicile.

1. Non compris les nouveau-nés restés auprès de leur mère.
2. Le nombre de journées est exprimé en équivalent-journée, où une demi-journée compte pour 0,5. La psychiatrie regroupe les disciplines de psychiatrie générale, infanto-juvénile et pénitentiaire.
3. L'activité d'HAD est celle des disciplines de MCO et de SSR, c'est-à-dire hors psychiatrie. Le terme « places » reflète ici le nombre de patients pouvant être pris en charge en même temps par les structures proposant de l'HAD.

Lecture > En 2022, 9,2 millions de journées d'hospitalisation partielle ont été réalisées en MCO, mobilisant 37 146 places.

Champ > France (incluant Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le SSA.

Sources > ATI-H, PMSI-MCO et PMSI-SSR 2022, traitements DREES, pour l'activité de court séjour et de SSR ; PMSI-HAD 2022, traitements DREES, pour l'activité d'HAD ; SAE 2022, traitements DREES, pour les capacités d'accueil de toutes les disciplines et pour l'activité de psychiatrie.

Tableau 2 Nombre de séances selon le statut de l'établissement en 2022

Séances	Établissements publics	Établissements privés à but non lucratif, dont CLCC	dont CLCC	Établissements privés à but lucratif	Ensemble des établissements
Chimiothérapie ambulatoire	1 729 448	670 499	447 219	821 463	3 221 410
Radiothérapie	1 039 468	997 808	766 534	2 139 796	4 177 072
Séances sur malades ambulatoires	1 023 529	981 782	752 946	2 117 705	4 123 016
Séances sur malades hospitalisés	15 939	16 026	13 588	22 091	54 056
Dialyse	1 768 737	3 026 168	-	2 794 982	7 589 887
Total	4 537 653	4 694 475	1 213 753	5 756 241	14 988 369

CLCC : centres de lutte contre le cancer.

Champ > France (incluant Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le SSA.

Source > DREES, SAE 2022, traitements DREES.

séances de chimiothérapie et 18 % de celles de radiothérapie.

Le nombre total de séances progresse de 0,6 % en 2022 (*tableau complémentaire A*). Cette croissance est plus modérée qu'avant la crise sanitaire (+3,0 % par an en moyenne entre 2013 et 2019). L'évolution du nombre de séances est toutefois différente selon le type de traitement : le nombre de séances progresse fortement pour la chimiothérapie ambulatoire en 2022 (+3,7 %) et plus modérément pour la dialyse (+0,8 %) ; il diminue en revanche pour la radiothérapie (-2,6 %). Ces évolutions diffèrent également selon le statut juridique de l'établissement, les séances étant plus dynamiques en 2022 dans le secteur public que dans les établissements privés. La baisse du nombre de séances observée en radiothérapie est portée très majoritairement par les établissements privés à but non lucratif (-5,9 %) et les cliniques privées (-2,8 %), alors que leur nombre augmente dans les établissements du secteur public (+1,1 %).

Par ailleurs, 534 200 personnes ont été transfusées en 2022, selon l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Une augmentation du nombre de patients pris en charge par les consultations mémoire en 2022

Le plan Alzheimer 2008-2012 et, dans sa continuité, le plan 2014-2019 pour les maladies neuro-dégénératives préconisent de renforcer le nombre de consultations mémoire.

En 2022, 537 entités déclarent disposer d'une consultation mémoire dans le cadre de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées (*tableau 3*). Il s'agit d'établissements publics dans 86 % des cas (dont 65 % de centres hospitaliers et 14 % de centres hospitaliers régionaux). 78 % des consultations sont labellisées par leur agence régionale de santé (ARS), ce qui implique qu'elles disposent d'une équipe pluridisciplinaire composée de neurologues ou gériatres, de psychologues ou orthophonistes, d'un temps de secrétariat, et qu'elles accueillent une file active supérieure à 200 patients.

Les consultations mémoire ont accueilli au total 248 800 patients différents au cours de l'année 2022, dont 52 % de nouveaux patients. Il s'agit de consultations labellisées pour 87 % d'entre eux.

Tableau 3 Répartition des consultations mémoire selon le statut de l'établissement en 2022

	Établissements publics	dont CHR	dont CH	Établissements privés à but non lucratif	Établissements privés à but lucratif	Ensemble des établissements
Nombre d'entités ayant une consultation mémoire, dont :	462	77	351	42	33	537
consultation mémoire labellisée ¹	377	38	288	32	12	421
File active, dont :	214 299	83 527	124 156	16 781	17 719	248 799
nouveaux patients	114 510	46 386	64 951	9 553	6 451	130 514
patients de consultation labellisée ¹	195 007	75 661	114 471	14 298	6 999	216 304
Groupe de parole destiné aux aidants	182	34	134	14	9	205

CHR : centres hospitaliers régionaux ; CH : centres hospitaliers.

1. Pour être labellisée par l'agence régionale de santé, une consultation mémoire doit disposer d'une équipe pluridisciplinaire composée de neurologues ou gériatres, de psychologues ou orthophonistes, d'un temps de secrétariat, et accueillir une file active supérieure à 200 patients.

Champ > France (incluant Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris les SSA.

Source > DREES, SAE 2022, traitements DREES.

Le nombre de patients ayant bénéficié d'au moins une consultation mémoire au cours de l'année 2022 est en hausse de 4,0 % par rapport à celle de 2021 (tableau complémentaire B). Des groupes de parole destinés aux aidants ont également été mis en place par 205 entités.

290 structures d'études et de traitement de la douleur chronique

Deux types de structures d'étude et de traitement de la douleur chronique ont été mis en place : les consultations et les centres³. En 2022, 210 entités sont identifiées comme consultations et 80 comme centres (respectivement 205 consultations et 76 centres en 2020) [tableau 4]. Parmi elles, 282 ont décrit leur activité dans l'enquête SAE (265 en 2020). En 2022, 233 500 patients

externes et 25 500 patients internes⁴ y ont bénéficié de consultations médicales, pour un total de respectivement 782 000 et 111 000 consultations, auxquelles s'ajoutent 120 000 actes réalisés par des infirmiers diplômés d'État (IDE) pour les patients externes et 20 000 actes pour les patients internes. Par ailleurs, 22 400 séjours d'hospitalisation ont été réalisés dans une unité médicale douleur⁵.

Une progression du nombre de passages aux urgences

En France, les urgences ont recensé 21,6 millions de passages en 2022, soit une progression de 6,2 % par rapport à 2021 (après +12,5 % en 2021 et -17,7 % en 2020), mais un recul de 1,8 % par rapport à 2019, période antérieure à la crise sanitaire. Cette évolution est en rupture avec la croissance continue et

Tableau 4 Répartition des structures contre la douleur chronique et de leur activité selon le statut de l'établissement en 2022

	Établissements publics	Établissements privés à but non lucratif	Établissements privés à but lucratif	Ensemble des établissements
Nombre d'entités disposant d'une structure d'étude et de traitement de la douleur chronique	231	40	19	290
Disposant d'un centre	61	14	5	80
Disposant de consultations	170	26	14	210
Nombre de patients ayant bénéficié d'une consultation médicale	198 944	38 151	21 956	259 051
Patients internes ¹	18 466	5 274	1 791	25 531
Patients externes	180 478	32 877	20 165	233 520
Nombre total de consultations²	668 668	134 271	89 715	892 654
Patients internes ¹	69 692	27 820	13 089	110 601
Patients externes	598 976	106 451	76 626	782 053
Nombre d'actes d'IDE	109 881	11 867	18 238	139 986
Patients internes ¹	16 017	3 137	1 227	20 381
Patients externes	93 864	8 730	17 011	119 605
Nombre de séjours hospitaliers dans l'unité médicale douleur	15 444	2 329	4 649	22 422

IDE : infirmier diplômé d'État.

1. Patients hospitalisés dans l'établissement hors lits de l'unité médicale douleur.

2. Consultations réalisées par un psychologue, un médecin (hors psychiatre), un psychiatre ou un IDE.

Note > Les données sur l'activité (file active et nombre de consultations) sont renseignées par 282 établissements.

Champ > France (incluant Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le SSA.

Source > DREES, SAE 2022, traitements DREES.

3. Ces deux types de structures et leurs missions sont définies par l'instruction DGOS/PF2 n° 2011-188 du 19 mai 2011, disponible sous ce lien : https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2011/11-06/ste_20110006_0100_0153.pdf.

4. Les patients internes sont les patients hospitalisés dans l'établissement hors lits de l'unité médicale douleur.

5. L'hospitalisation est réalisée seulement dans les centres.

dynamique observée depuis 1996. Les passages aux urgences, ainsi que d'autres formes de prises en charge ambulatoires à l'hôpital (en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, en psychiatrie

et en soins de suite et de réadaptation), font l'objet de fiches spécifiques (voir les chapitres « Les autres disciplines hospitalières » et « Quelques aspects spécifiques de l'activité hospitalière »). ■

Encadré Sources et méthodes

Champ

Activités alternatives à l'hospitalisation complète ayant fonctionné en 2022 en France (incluant Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le service de santé des armées (SSA). Les consultations externes déclarées par les établissements publics de santé ne sont pas comptabilisées.

Sources

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE)¹ de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées d'hospitalisation complète, journées d'hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel). Le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI), mis en place par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), fournit une description médico-économique de l'activité de court séjour des établissements de santé depuis 1997, et de l'activité de moyen séjour (SSR) depuis 2003 pour chaque séjour réalisé.

Définitions

- > **Alternatives à l'hospitalisation** : elles ont « pour objet d'éviter une hospitalisation à temps complet ou d'en diminuer la durée. Les prestations ainsi dispensées se distinguent de celles qui sont délivrées lors de consultations ou de visites à domicile » (article R. 6121-4 du Code de la santé publique).
- > **Chimiothérapie** : elle consiste en l'usage de certaines substances chimiques pour traiter une maladie. De nos jours, le terme « chimiothérapie » est principalement utilisé pour désigner certains traitements contre le cancer.
- > **Radiothérapie** : ce traitement consiste à utiliser des radiations ionisantes pour détruire les cellules cancéreuses. La radiothérapie ne s'emploie pas uniquement pour traiter les cancers mais, dans la pratique, son utilisation pour des affections non cancéreuses est faible.
- > **Nombre de passages aux urgences pour l'année** : il inclut l'ensemble des arrivées, quels que soient les modes d'arrivée et de sortie.
- > **Centres de lutte contre le cancer (CLCC)** : ils assurent des missions de soin, de recherche et d'enseignement, et sont spécialisés en cancérologie. On recense 26 sites de CLCC sur le territoire métropolitain en 2022.

1. La statistique annuelle des établissements de santé, sources, outils et enquêtes, est disponible sur le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/00-la-statistique-annuelle-des-etablissements-sae>.

Pour en savoir plus

- > **Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)** (2023, novembre). Rapport d'activité hémovigilance 2022.
- > **Baubeau, D., Trigano, L.** (2004, juillet). La prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. DREES, *Études et Résultats*, 327.
- > **Toutlemonde, F. (dir.)** (2023, juillet). Les établissements de santé en 2021. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 111.